



Autorisation parentale

Concours photo "Hailles en images »

Concours photo organisé par la commune de Hailles du 24 avril 2021 au 31 mai 2021.

Le concours photo est ouvert à toute personne physique, mineure ou majeure. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire pour attester que le signataire a pris connaissance du règlement téléchargeable sur le site de hailles.fr.

NOM, Prénom (de l'enfant) : _____

Téléphone (du responsable légal) : _____

Je soussigné(e), (nom, prénom du responsable légal) _____, en tant que responsable légal, j'autorise cet enfant à participer au concours photo " Hailles en images " en pleine connaissance du règlement du concours.

J'ai lu et accepte le règlement.

SIGNATURE

Hailles en images